

## DESRIPTIF DES ACTIONS

Le candidat désireux de déposer un dossier de demande de subvention Massif central (FEDER, FNADT, Régions ou Départements) doit pouvoir situer son projet précisément à partir des actions et thématiques d'intervention décrites dans le Programme Opérationnel.

Les conditions d'éligibilité au financement peuvent varier selon le type d'actions que le maître d'ouvrage souhaite mettre en place. Avant toute chose, le candidat à une subvention Massif central doit donc s'assurer que son projet est conforme aux critères de sélection de la thématique d'intervention.

Les thèmes ci-dessous se rapportent au guide du porteur : « Le programme par fiches thématiques ». Les fiches sont téléchargeables indépendamment les unes des autres :

- Biodiversité des écosystèmes caractéristiques du Massif central
  - Forêts anciennes
  - Milieux ouverts herbacés
  - Tourbières
- Services environnementaux
- Tourisme de pleine nature et itinérance
  - Pôles de pleine nature
  - Itinérance
- Filière bois
  - Filière bois construction
    - Caractérisation des bois
    - Qualification des produits
    - Positionnement du bois et des produits bois sur les marchés
    - Equipements de formation
  - Prospection de nouveaux marchés

- Attractivité du territoire et actions opérationnelles innovantes

- Amélioration des connaissances et valorisation des compétences disponibles
- Stratégie d'accueil et d'intégration de nouvelles populations
- Actions opérationnelles innovantes favorisant l'attractivité

Une « **fiche-action** » a été mise en place et se retrouve en annexe du dossier de demande de subvention. Elle constitue une annexe optionnelle, **vivement conseillée au porteur de projet qui distingue plusieurs actions ou phases opérationnelles dans son projet.**

L'objectif de cette fiche est de décrire plus spécifiquement les objectifs attendus de l'action ainsi que les moyens mis en œuvre :

- Moyens humains internes à la structure;
- Prestations externes ;
- Partenariat territorial ;

La dernière page de la fiche-action est consacrée au budget prévisionnel de l'action. Construit sur le même format que le plan de financement global de l'opération, il permet au porteur de préciser les moyens affectés au projet par nature de dépense et d'en quantifier les montants financiers.